



Assemblée générale

Distr. générale
14 juin 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 107 de la liste préliminaire*

Prévention du crime et justice pénale

Prévention du crime et justice pénale

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale, conformément à sa résolution [71/208](#), le rapport de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption sur les travaux de sa septième session, tenue à Vienne du 6 au 10 novembre 2017 ([CAC/COSP/2017/14](#)).

*[A/73/50](#).

